



L'Ordre
des diététistes
de l'Ontario

RAPPORT ANNUEL

2001 - 2002

Une année de transition

Message du président

*“L’excellent
exercice
diététique
dans l’intérêt
des Ontariens
et Ontariennes.”*

« Transition », voilà le mot qui qualifie le mieux le travail de l'Ordre des diététistes de l'Ontario en 2001-2002. Après ses huit premières années de fonctionnement, l'Ordre a senti le besoin de prendre du recul et de remettre en question sa gestion et ses grandes orientations afin d'établir de nouvelles directions. Cela est peut être inhérent à l'évolution naturelle d'une organisation qui a progressé de sa création en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* à une période de croissance des programmes et de renforcement de son contrôle opérationnel.

En 2001-2002, l'Ordre a entrepris un examen de ses méthodes de contrôle, de ses interactions avec la profession et de l'administration des affaires du Conseil et des comités ainsi que des fonctions du personnel. Avec la collaboration d'un facilitateur, le Conseil a établi les valeurs essentielles et redéfini les paramètres de ses rapports avec la registratrice, le personnel et les divers intervenants. À l'issue de cet examen, l'Ordre a renouvelé sa détermination à placer au centre de son action l'accessibilité, le respect des intervenants, la responsabilisation, la transparence et les communications. La gestion de l'Ordre et l'élaboration d'un nouveau plan stratégique reposeront sur ces valeurs.

Ayant redéfini ses orientations en vue de jouer un rôle de chef de file au sein de la profession et de devenir un partenaire valable pour les intervenants tels que les autres ordres professionnels de la santé et le gouvernement provincial, l'Ordre était en meilleure position pour articuler un mandat clair pour une nouvelle registratrice. Il allait de soi que l'Ordre avait non seulement besoin de quelqu'un qui continuerait de superviser les activités de l'Ordre avec prudence et compétence, mais qui serait aussi déterminé à mettre en oeuvre une nouvelle vision et de nouvelles stratégies. La nouvelle registratrice, Mary Lou Gignac a été engagée en janvier 2002 pour remplir ce mandat.

Le travail acharné réalisé en 2001-2002 nous permettra d'aller de l'avant avec une vision claire pour l'avenir. Fort d'un engagement à l'égard des valeurs définies, l'Ordre est mieux positionné pour remplir son mandat de protection du public et de soutien à la profession.



DAVID DAWSON
PRÉSIDENT



Message de la registratrice

Les rapports annuels donnent aux organisations l'occasion de réfléchir sur les étapes importantes et les réalisations de l'année qui se termine. À la fin de l'année, en mars 2002, j'étais en poste depuis deux mois. En conséquence, mes réflexions passent par le filtre des yeux d'une nouvelle venue et des yeux de ceux qui ont pris le temps de partager leur expérience avec moi.

Il est indéniable que l'année 2001-2002 a été une année difficile pour l'Ordre, notamment en raison d'un roulement inhabituel de personnel, entraînant inévitablement des activités de recrutement et de formation ainsi que des ajustements. Pendant cette période, l'Ordre devait continuer de mener à bien ses tâches et son mandat, et des personnes très compétentes ont été embauchées sur une base provisoire pour exécuter ce travail. L'Ordre exprime sa reconnaissance à Laryssa Holynski et Paulette Vinette qui ont partagé le rôle de registratrice. Laryssa s'est occupée des fonctions prévues par la loi telles que l'inscription, les plaintes, les rapports et la supervision des élections alors que Paulette agissait comme directrice générale gérant les fonctions administratives et les questions de ressources humaines et assurant la coordination générale pour aider le Conseil de l'Ordre.

Je félicite les deux plus anciens membres du personnel, Elsene Randall, qui est passée au poste de coordonnatrice de l'inscription, et notre comptable, Wendy Lampard, qui ont assuré la stabilité de l'organisation au cours de la deuxième moitié de l'année. La patience dont elles ont fait preuve pour partager l'information avec le nouveau personnel, ainsi que leur connaissance des processus établis, ont permis à l'Ordre de demeurer efficace et de continuer de fonctionner en conformité avec de bonnes pratiques administratives.

Comme c'est souvent le cas, l'adversité permet de saisir des occasions. J'applaudis l'Ordre qui a vu le potentiel de changement et qui a progressé dans l'édification d'une organisation au service du public et de ses membres, capable même de relever ses normes d'excellence en matière de prestation de services diététiques en Ontario. Je me réjouis de pouvoir participer à cette évolution et d'en assurer la direction.

L'Ordre fait des progrès afin de donner aux diététistes ce dont elles/ils ont besoin pour dispenser aux Ontariens et aux Ontariennes des services de qualité. La meilleure façon pour l'Ordre d'assurer la protection du public est de lui offrir des services diététiques de qualité.

MARY LOU GIGNAC
REGISTRATRICE

L'Ordre des diététistes de l'Ontario

2 0 0 1 - 2 0 0 2

R A P P O R T A N N U E L



Comités de l'Ordre

Bureau

David Dawson (président, juin 2001 à mars 2002

et membre du Bureau, avril 2001 à mars 2002)

Irene Lees, Dt.P. (juin 2001 à mars 2002)

Gayle Owen, Dt.P.

Teresa Barr (présidente, avril 2001 à juin 2002)

Mary Ann Bocock, Dt.P. (avril 2001 à juin 2002)

Le Bureau examine les rapports obligatoires et autres, reçus par l'Ordre et décide des mesures les plus appropriées, soit tenir une enquête, soumettre au Comité des plaintes ou au Comité de discipline, mettre en place une commission d'enquête pour l'évaluation d'une incapacité ou décider de ne pas donner suite aux plaintes. Entre les assemblées du Conseil, le Bureau détient les pouvoirs du Conseil en ce qui concerne toute question qui nécessite une attention immédiate, sauf l'approbation des règlements administratifs et des projets de règlement.

Le Bureau a tenu 15 réunions pendant l'année, dont une en sa qualité de comité de recrutement de la nouvelle registratrice.

Les principales activités du Bureau en 2001-2002 ont été les suivantes :

- Coordonner la réponse de l'Ordre aux rapports publiés par la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, rapports qui avaient été préparés par ou pour le Conseil consultatif de la réglementation des professions. La plupart d'entre eux porte sur la réglementation de nouvelles professions en vertu de la Loi sur les professions de la santé réglementées ou sur l'étude de la Loi et des programmes des ordres professionnels de la santé. Parmi ces rapports, citons : Rectifier l'équilibre : étude de la Loi sur les professions de la santé réglementées (réponse à Question d'équilibre), Naturopathie, Médecine traditionnelle chinoise et acupuncture, Programmes d'assurance de la qualité, Programmes de relations avec les patients et rapport du Groupe de travail spécial sur les mauvais traitements d'ordre sexuel infligés aux patients qui est présidé par Marilou McPhedran.
- S'occuper du renvoi par le Comité d'assurance de la qualité d'un cas de non-conformité à soumettre l'Outil d'autoformation et effectuer le suivi de deux cas résultant de rapports confidentiels.
- Approuver, au nom du Conseil, une proposition de financement temporaire provenant du ministère de la Formation et des Collèges et Universités destinée à offrir aux personnes formées à l'étranger un soutien accru pour leur permettre d'intégrer la profession de diététicien. Cette proposition a été élaborée par une coalition formée des représentants des programmes universitaires de diététicien et de diététistes de la région de Toronto. Ce projet était sous la responsabilité de Janet Chappel de Ryerson.
- Coordonner la participation des ordres aux consultations tenues par le gouvernement provincial sur des questions législatives et réglementaires, telles que : constitution en société des professionnels de la santé, protection des renseignements personnels, publicité et règlement sur les conflits d'intérêts.

- Poursuivre la révision des règlements administratifs de l'Ordre.

De plus le Bureau a appuyé les travaux de l'Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies en vue de l'adoption de politiques communes pour l'examen canadien d'autorisation d'entrée à la pratique de diététicien ainsi que pour la mise au point de l'Entente de reconnaissance mutuelle (ERM) permettant une mobilité accrue des diététistes au Canada. L'ERM a été signée à Halifax et ratifiée par toutes les provinces, sauf le Québec.

Après le départ de l'ancienne registratrice, Shirley Lee, le Bureau pris des dispositions temporaires avec Laryssa Holynsky et Paulette Vinette qui se sont partagé les tâches de registratrice. L'année de transition a permis à l'ODO de procéder à un examen de l'organisation et de l'administration. L'examen de l'organisation a pris fin au cours de l'été et, pendant l'automne, le Bureau a agi en tant que comité de recrutement de la nouvelle registratrice. La recommandation formulée par le Bureau à l'effet d'embaucher Mme Gignac a été approuvée par le Conseil en décembre, et Mme Gignac est entrée en fonction à la fin de janvier 2002.

Comité des plaintes

Maureen Salter, Dt.P. (présidente)

Daniela Catallo, Dt.P.

Emmanuel DeFreitas

Margaret Hedley, Dt.P.

John Morrison.

En vertu de la Loi sur les professions de la santé réglementées, l'Ordre est tenu d'enquêter sur les plaintes concernant la conduite, la compétence et l'aptitude professionnelle d'un membre. Le processus de traitement des plaintes est conçu pour assurer l'équité et la cohérence des procédures tant pour le plaignant que pour le membre qui fait l'objet d'une plainte.

Le rôle du Comité des plaintes de l'Ordre est de s'assurer que les plaintes sont traitées en conformité avec les dispositions de la Loi et réglées dans un délai de 120 jours du dépôt de la plainte.

Le Comité des plaintes a étudié deux plaintes en 2001-2002. Un cas a été renvoyé au Comité d'assurance de la qualité. Le deuxième a été rejeté sans mesure additionnelle. Aucune plainte n'a été portée en appel devant la Commission d'appel et de révision des professions de la santé.

Principales activités du Comité :

- Une séance d'orientation a été tenue à la première réunion.
- Des sous-comités se sont réunis quatre fois pour étudier les deux plaintes.
- Deux plaintes ont été traitées conformément aux politiques et aux procédures en place.
- Des enquêteurs ont été engagés pour enquêter sur les deux plaintes.
- En raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Ordre, il a fallu plus de 120 jours pour traiter les deux plaintes.

Comité de discipline

Colin McSweeney (président)
Doreen Wilson, Dt.P. (avril-juin 2001)
Diane Marcou, Dt.P. (avril-juin 2001)
Gil Boyce
David Buell
Donna Hennyey, Dt.P.
Mary Ann Bocock, Dt.P.
Deborah Wildish, Dt.P.

Le mandat de ce comité est de tenir des audiences sur les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui lui sont référées par le Comité des plaintes ou par le Bureau. Le Comité de discipline doit mettre en place un processus qui permette d'entendre la preuve en toute équité en vue de statuer sur la conduite du membre et de prendre les mesures les plus appropriées pour y remédier et protéger le public. Le Comité doit rendre une décision en conformité avec le Code des professions de la santé de la Loi sur les professions de la santé réglementées et avec la Loi sur les diététistes. Les audiences du Comité de discipline sont généralement ouvertes au public et un rapport sur les décisions disciplinaires doit figurer au rapport annuel de l'Ordre.

Aucune plainte n'ayant été soumise au Comité de discipline en 2001-2002, il n'y a pas eu d'audiences en matière de discipline.

Le Comité a maintenu la capacité de l'Ordre à traiter les questions disciplinaires. Les membres se sont réunis en téléconférence pour examiner les questions relatives aux politiques et aux procédures actuelles. En outre, des activités de formation ont été offertes aux membres.

Comité d'aptitude professionnelle

Cecily Alexander, Dt.P. (présidente)
David Buell
Mary Ann Bocock, Dt.P.
Melanie McKenna, Dt.P.
Colin McSweeney

Le rôle du Comité d'aptitude professionnelle est d'assurer un examen équitable de toutes les questions touchant l'incapacité éventuelle d'un membre à exercer sa profession en toute sécurité.

Le Bureau peut mettre sur pied une commission d'enquête pour enquêter sur une incapacité présumée de nature physique, mentale ou émotionnelle ou liée à la toxicomanie. Après examen du rapport produit par la commission d'enquête, le Bureau peut renvoyer le membre devant le Comité d'aptitude professionnelle pour une audience en incapacité. Après avoir entendu la preuve, le Comité d'aptitude professionnelle formule une conclusion sur la capacité du membre et peut révoquer ou

suspendre son certificat d'inscription ou y mettre des conditions ou restrictions.

Il n'y a pas eu de renvoi au Comité d'aptitude professionnelle pour une audience en incapacité. Le rôle du Comité a donc été de s'assurer que l'Ordre était bien préparé à traiter les questions d'incapacité.

En août 2001, le Comité d'aptitude professionnelle a établi les objectifs suivants à l'occasion d'une télé-conférence :

- Traduction du document en français « Information on the Incapacity Process for Members and the Public » en vue de sa diffusion dans *résumé* et de sa publication sur le site Web de l'Ordre.
- Rédaction d'un article pour *résumé* par le président du Comité d'aptitude professionnelle définissant et expliquant comment reconnaître les signes et les symptômes pouvant mener à l'incapacité.

Ces objectifs ont été réalisés et les deux documents ont été publiés dans le *résumé* du printemps 2002. Le coordonnateur à l'incapacité de l'Ordre des infirmières et infirmiers a gracieusement révisé ces documents. Nous l'en remercions grandement.

Comité des relations avec les patients

David Dawson (président et membre du comité)
Mary Ann Bocock, Dt.P. (avril 2001 à juin 2001)
Michelle DesRoches, Dt.P. (avril 2001 à juin 2001)
Teresa Barr (avril 2001 à juin 2001)
Colin McSweeney (juin 2001 à mars 2002)
Irene Lees, Dt.P. (juin 2001 à mars 2002)
Melanie McKenna, Dt.P. (novembre 2001 à mars 2002)
Kristen Ticknor, Dt.P. (juin 2001 à mars 2002)

Les ordres professionnels de la santé sont tenus en vertu de la Loi sur les professions de la santé réglementées d'établir un programme de relations avec les patients visant à prévenir ou à traiter les cas de mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à des patients. Ce programme doit comprendre des paramètres relatifs à la formation des membres, des lignes directrices quant à la conduite des membres avec leurs patients, des activités de formation pour le personnel de l'Ordre et un programme d'information du public. L'Ordre des diététistes de l'Ontario applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de mauvais traitements infligés à des patients, et le Comité des relations avec les patients est responsable de la coordination de ce programme. Il traite aussi les demandes de financement d'une thérapie et de consultations pour les patients victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part d'un membre de l'Ordre.

Le Comité des relations avec les patients

s'est réuni quatre fois en 2001-2002 :

- Les quatre nouveaux membres du Comité ont reçu une orientation.
- Le Comité a mené un sondage auprès des établissements de soins de santé et des organismes communautaires qui ont reçu la brochure éducative rédigée par l'Ordre, *Les mauvais traitements d'ordre sexuel ne font pas partie de vos soins de santé*. Les réactions sur la brochure étaient positives, et celle-ci sera réimprimée et distribuée.
- Le Comité n'a reçu aucun rapport ni plainte pour des mauvais traitements d'ordre sexuel, émotionnel ou verbal, ni aucune demande de thérapie ou de consultation de la part de patients qui auraient été victimes de mauvais traitements de la part d'une diététiste.

Au début de l'année, le président du Comité et la registratrice ont rencontré les fonctionnaires du ministère pour terminer le travail au libellé d'un règlement établissant des critères concernant des sources de financement optionnelles pour les thérapies et les consultations. Le Conseil a approuvé le projet de règlement qui a été distribué aux membres pour commentaires. Ce projet de règlement a été transmis au ministère pour approbation en janvier 2002.

Comité d'assurance de la qualité

Martha Chown, Dt.P.
(présidente jusqu'en juin 2001)
David Dawson (jusqu'en juin 2001)
David Buell,
John Morrison,
Louise Corriveau, Dt.P.
Maureen Salter, Dt.P. (jusqu'en janvier 2002)
Melanie McKenna, Dt.P. (janvier à juin 2002)
Daniela Catalo, Dt.P. (présidente actuelle)

Le mandat du Comité d'assurance de la qualité est de définir des normes de qualité visant à favoriser l'excellence des soins diététiques et de proposer au Conseil des programmes qui seront mis en oeuvre par l'Ordre. Il aide aussi à assurer un processus d'évaluation équitable dans les cas potentiels de mauvais traitements d'ordre sexuel en conformité avec la Loi sur les professions de la santé réglementées et les règlements de l'Ordre.

Au cours de l'année 2001-2002, le Comité de l'assurance de la qualité a mis l'accent sur l'élaboration et la validation du volet évaluation de la pratique du Programme d'assurance de la qualité ainsi que sur l'évaluation de l'Outil d'autoformation et la diffusion d'information aux membres sur cet outil.

En juin 2001, le Conseil a approuvé l'embauche de deux consultantes afin de préparer les *Phases un* et *deux* de

l'évaluation de la pratique. Des membres de l'Ordre évoluant dans divers cadres de travail ont été consultés pour définir les compétences essentielles utilisées pour l'élaboration de ce processus d'évaluation. On a aussi eu recours à des groupes de discussion pour élaborer les outils d'évaluation pour les phases un et deux, ainsi que pour examiner les critères de pointage et les guides de formation des évaluateurs. De plus, le Comité et le personnel ont établi des critères pour la nomination des évaluateurs.

Les Phases un et deux de l'évaluation de la pratique ont été mises en oeuvre une première fois. Le Comité d'assurance de la qualité a analysé les résultats de cette première mise en oeuvre et a revu l'évaluation et les perceptions des membres et évaluateurs concernant le processus d'assurance de la qualité. À la suite de cette analyse, des changements ont été apportés à la Phase un.

La quatrième mise en oeuvre de l'Outil d'autoformation de l'Ordre a eu lieu en 2001-2002. Le profil de réponse des membres à l'Outil d'autoformation de 1998 a été analysé et communiqué aux membres et la saisie des données tirées des outils d'autoformation de 1999-2000 a été effectuée. L'analyse et l'identification des tendances sont en cours. De plus, les réactions des membres concernant l'efficacité de l'Outil d'autoformation ont été obtenues et seront utilisées pour établir les orientations stratégiques du Comité pour la prochaine année.

Autres projets réalisés par le Comité d'assurance de la qualité :

- En janvier 2002, obtention d'une approbation de principe du Conseil sur une politique devant servir à la définition des normes d'exercice.
- Planification d'une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un règlement sur l'établissement d'un tableau des corporations professionnelles.
- Ayant reçu son premier renvoi du Comité des plaintes, le Comité a négocié avec un membre un engagement à recourir à un mentor.
- Commentaires au Conseil sur les modifications à apporter au manuel de *Long Term Care Facility*.

L'année qui vient de s'écouler a été vraiment exigeante, mais le Comité est maintenant en meilleure position pour améliorer la mise en oeuvre du Programme d'assurance de la qualité. Le Comité d'assurance de la qualité remercie Sue Behari et la registratrice pour leurs

idées, leur aide à la recherche et leur soutien pendant la dernière année.

Comité d'inscription

Donna Henney, Dt.P. (présidente)
 Gil Boyce
 Emmanuel De Freitas
 Michelle Des Roches, Dt.P.
 Gayle Owen, Dt.P.

L'Ordre des diététistes de l'Ontario est habilité par la législation ontarienne à inscrire les diététistes et à réglementer leur pratique dans la province. L'ODO établit les exigences d'entrée dans la profession de diététique et inscrit seulement celles/ceux qui répondent à ces exigences. Lorsqu'elle a des doutes concernant le respect des exigences par un candidat, la registratrice soumet le cas au Comité d'inscription.

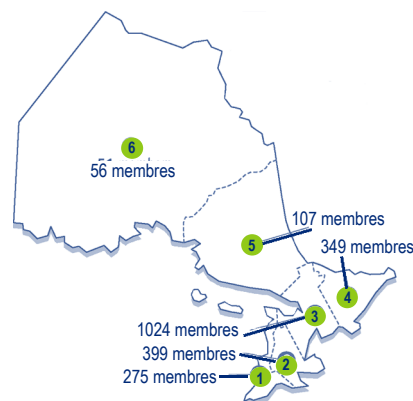
En 2001-2002, le Comité d'inscription a étudié quarante demandes. Neuf candidats nécessitaient un complément de formation et dix ont été refusés.

Le Comité a contribué à l'élaboration de l'*Entente de reconnaissance mutuelle (ERM)* signée en octobre 2001 par l'*Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies*. Il a maintenu les liens avec *Les diététistes du Canada (DC)* concernant les candidats formés à l'étranger. Il continue de collaborer à trouver des possibilités de stage pour les candidats.

Statistiques relatives à l'inscription

Nombre total de candidats	176
Formés au Canada	156
Formés à l'étranger	20
Renvois en 2001-2002	40
Candidats nécessitant une formation additionnelle	9
Candidats refusés	10
Renvois en 2000-2001	25
Renvois en 1999-2000	10

Districts et total de membres



Nombre de diététistes District Électoral

DISTRICT	TOTAL	MEMBRES	TEMPORAIRES
1. Sud Ouest	279	275	4
2. Centre Ouest	402	399	3
3. Centre Est	1031	1024	7
4. Est	350	349	1
5. Nord Est	107	107	0
6. Nord Ouest	56	56	0
7. Hors province	43	41	2
8. Hors pays	48	47	1
Total	2316	2298	18

Diététistes par secteur de pratique

Dist	Admin	Clinique	Comm	Consult	Privée	Autres	Aucune info
1	41	132	42	29	17	16	24
2	51	197	62	40	26	33	33
3	152	467	140	84	68	118	80
4	47	160	52	36	21	38	36
5	16	58	25	6	4	7	5
6	8	34	10	3	2	3	5
Total	315	1048	331	198	138	215	183
	13%	43%	14%	8%	6%	9%	7%

Le total dépasse les 100% car le membre peut pratiquer dans plus d'un domaine.

Taux d'activité

DISTRICT ÉLECTORAL	ACTIFS	NON-ACTIFS
1. Sud Ouest	253	22
2. Centre Ouest	368	31
3. Centre Est	973	51
4. Est	326	23
5. Nord Est	101	6
6. Nord Ouest	54	2
7. Hors province	29	12
8. Hors pays	33	14
Total	2137 (93%)	161 (7%)

Taux d'attrition

23 diététistes ont donné leur démission en 2001

Sex-ratio des diététistes membres

Membres : 2298
 Féminins : 2273 (99%) Masculins : 25 (1%)

Rapport des vérificateurs

Au Conseil de l'Ordre des diététistes de l'Ontario

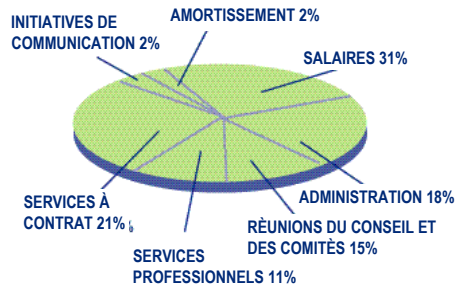
Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars 2002, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 23 mai 2002.

L'information contenue dans L'État abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci-haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.

KOPSTICK OSHER, COMPTABLES AGRÉÉS, srl
TORONTO (ONTARIO), LE 23 MAI, 2002

Dépenses de l'Ordre

Pour l'exercice terminé le 31 mars, 2002



L'Ordre des diététistes de l'Ontario État abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations

Pour l'exercice terminé le 31 mars,

	2002	2001
Recettes		
Droits d'inscription	\$ 803,222	\$ 783,107
Autres recettes	155,961	137,485
	<u>959,183</u>	<u>920,592</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	330,812	327,374
Services à contrat	221,896	46,419
Réunions du Conseil et des comités	159,557	166,981
Initiatives de communications	23,281	32,553
Administration	192,546	188,981
Services professionnels	117,011	53,244
Amortissement	20,682	17,769
	<u>1,065,785</u>	<u>833,321</u>
Excédent des dépenses sur recette	(106,602)	87,271
Soldes des affectations – début de l'exercice	1,028,621	941,350
Soldes des affectations – fin de l'exercice	<u>\$ 922,019</u>	<u>\$ 1,028,621</u>

Ventilation des soldes des affectations

fin de l'exercice

	2002	2001
Investissement des valeurs immobilisées	\$ 58,172	\$ 47,980
Affectations déterminées – note 1	752,256	912,852
Affectations non déterminées	111,591	67,789
Soldes des affectations – fin de l'exercice	<u>\$ 922,019</u>	<u>\$ 1,028,621</u>

Note 1 – Les affectations déterminées sont réservées aux futures audiences, enquêtes et séances de thérapie et de counselling auprès des patients, victimes d'abus sexuel ainsi qu'à l'élaboration des examens et programmes. Ces fonds ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation du Conseil.

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers vérifiés de 2002



L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO

438, avenue University, Suite 1810, C.P. 40

Toronto, ON M5G 2K8

Tél (416) 598-1725, 1-800-668-4990

Fax (416) 598-0274

www.cdo.on.ca